

Madame la maire, Monsieur le maire,

Le gouvernement a décidé de passer en force en attribuant, sans débat ni évaluation sérieuse, les fréquences 5G aux quatre principaux opérateurs de téléphonie mobile.

Pourtant de nombreuses questions restent en suspens quant à l'impact environnemental, sanitaire et sociétal de cette technologie. Le Haut Conseil pour le Climat a en effet conclu à un impact significatif du déploiement sur le bilan carbone national et sur la consommation d'électricité.

Les autorités se veulent rassurantes, elles promettent qu'il n'y aura pas de nouveaux risques en dehors des possibles risques de cancer, impact sur le cerveau, sur la fertilité ou encore d'électrosensibilité, déjà suspectés pour les technologies précédentes ! Pourtant la résolution 1815-5 du Conseil de l'Europe affirme : « le principe de précaution devrait s'appliquer lorsque l'évaluation scientifique ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude... »

La résolution 1815-8.4.4 affirme : « déterminer les lieux d'implantation de toute nouvelle antenne [...] en concertation avec les responsables des collectivités territoriales et avec les habitants ou des associations de citoyens concernés ».

Nous savons qu'en tant qu'élu local, vos pouvoirs sont limités dans ce domaine. Malgré tout, nous vous demandons de bien vouloir considérer la possibilité de déclarer un moratoire sur le déploiement de la 5G dans votre commune, à l'instar de certains maires qui ont pris des arrêtés en ce sens, prenant ainsi soin de la santé de leurs concitoyens.

Nous souhaitons que vous puissiez assurer une meilleure information locale en communiquant, en amont d'un projet d'antenne relais, cette information à la population concernée.

Nous vous remercions enfin pour votre vigilance toute particulière vis-à-vis des établissements sensibles (écoles, crèches, établissements de soins, logements sociaux) et des personnes électrosensibles qui se seraient signalées sur votre commune.

En tant que maire, vous avez la possibilité de réglementer l'implantation des supports dans votre PLU et de refuser toute antenne relais sur les bâtiments et terrains communaux.

Complément d'information : https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/5G-pas-dans-lessentiel_VDEF_coul.pdf

Comptant sur votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la maire, Monsieur le maire, l'expression de nos sentiments distingués.

A le

Signature

Vous pouvez faire parvenir à votre Maire la présente lettre,
- soit par courrier postal à l'adresse postale de votre mairie
- soit par voie dématérialisée en téléchargeant la version numérisée de la lettre sur notre site: <http://stoplinkytarnsud.org/> et en l'adressant à votre mairie.